



Publication le - 6 JUIL. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-120

L'an **deux mille dix-huit**, le **vingt-six juin**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018

Etaient présents : Mme BONNICEL, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme LAROCHE, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. FRIAUD à Mme BONNICEL, Mme VATAN à Mme DUCOURTIOUX, Mme MARCEL à Mme LAROCHE, Mme KELLER à Mme POIRIER à partir de 20 h, M. MOTTAIS à Mme ALTMAN.

Monsieur Sylver MARCONNET a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Madame DUCOURTIOUX, Conseillère Municipale en charge du centre social, expose qu'un contrat enfance jeunesse a été contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre pour une durée de 4 ans couvrant la période 2015 - 2018.

Depuis sa mise en œuvre quelques évolutions ont été apportées au projet initial et il convient aujourd'hui de les intégrer dans un avenant.

Il porte notamment sur :

1. La mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121

58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.57.17.49

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Il s'agit d'un lieu d'accueil gratuit ouvert aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

La fréquentation d'un lieu d'accueil enfants-parents est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité.

Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles.

Depuis Septembre 2017 une expérimentation d'un lieu d'accueil enfants parents intitulée « pause familles » est menée au sein de la salle Pierre MORAND, dans le quartier Henri CHOQUET.

Au préalable Les personnels du centre social se sont rendus dans différentes structures afin d'observer l'organisation et la posture des agents y intervenant dans le but de s'en inspirer pour proposer une organisation propre à Varennes-Vauzelles, en concertation avec la CAF.

Au regard de la fréquentation actuelle (une quinzaine de participants par semaine) et ayant réuni l'ensemble des conditions pour bénéficier d'un agrément il est proposé au Conseil de prendre une délibération en vue d'agréer l'action en Lieu d'accueil enfants parents.

Pour information

- 40 séances seront prévues sur une année civile, soit 80 heures face au public.
La circulaire Cnaf prévoit en sus des heures d'organisation (préparation, formation, partenariat...), une prise en charge à hauteur de 50% maximum des heures face au public, soit 40 heures.
Soit un total de 120 heures de fonctionnement.
- La Caf finance les LAEP à travers une prestation de service à hauteur de 23,41 € maximum par heure de fonctionnement, soit 2 809,20 € pour 120 heures de fonctionnement.
- Le LAEP est également éligible au Contrat Enfance Jeunesse, pour une Prestation de Service estimée à environ 2 400 € maximum pour 120 heures d'ouverture.
- Ainsi, pour un LAEP avec un total de charges d'environ 10 000 €, le reste à charge pour la collectivité est de 4 800 €, soit moins de 50% du coût total.

Un passage de « Pause famille » en LAEP serait donc financièrement avantageux pour la ville de Varennes-Vauzelles de par la prise en charge d'une partie du fonctionnement par la Caf.

La délocalisation des ateliers dans un espace dédié (mutualisé avec le Ram qui utilise le même matériel), permettrait de supprimer les temps d'installation/désinstallation pour le personnel (gain financier pour la ville et gain en bien-être pour l'équipe).

Proposition de fonctionnement :

- Ouverture un matin de 9h30 à 11h30
- Toutes les semaines en période scolaire et une semaine sur deux pendant les petites vacances scolaires
- Encadrement par la responsable Ram et la référente famille

Le second point de l'avenant à intervenir porte sur :

2. La création d'une Ludothèque

Les ludothèques sont des espaces culturels dédiés au jeu et au jouet où se pratiquent le prêt, le jeu sur place, et des animations ludiques.

Le plaisir et la règle sont les mots clefs de la ludothèque.

Le jeu apparaît comme un outil de citoyenneté (jouer c'est apprendre des règles, c'est donc tenir compte de la réalité des autres).

Modalités de financement

Le fonctionnement de la ludothèque est finançable à travers le CEJ, en fonction du nombre d'heures d'ouverture de la structure.

Le prix plafond est fixé à 20 € par heure ; tout dépassement alourdira le reste à charge pour la collectivité.

Proposition de fonctionnement

- Des temps d'ouverture libre au public au sein des différentes salles municipales en attendant d'intégrer la nouvelle médiathèque.
- Des soirées jeux tout public.
- Des temps spécifiques prévus dans le cadre des activités d'un service (Alsh, Ram, multi-accueil, Clas, Foyer de personnes âgées, périscolaire, extrascolaire...).

Ce dossier a été présenté en commission enfance jeunesse et solidarités du 25 Avril 2018

Madame DUCOURTIOUX propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre sur le contrat enfance jeunesse 2015 - 2018

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Varenes-Vauzelles, le 27 juin 2018

Le Maire,

Isabelle BONNICEL